

Image not found or type unknown



Le loueur peut-il reclamer des charges supplémentaires

Par **gulie_old**, le **23/10/2007** à **17:11**

je suis etudiante locataire dans une maison transformée en trois studios , mon loyer est de 360E/mois charges incluses (eau, electricité...) Le loueur me demande 180 euro en plus pour l'année 2007 car il dit que le volume d'eau que j'ai consommé est trop élevé. rnAlors que le volume d'eau est partagé par les trois studios. rnDe plus il y a eu un degats des eaux dans mon appartement , en effet un tuyau a l'interieur du mur a fuit, (le loueur a tenu a le reparer lui même).rnA t'il le droit de réclamer cette somme?rnrn merci rnrnrncordialement